

très-curieuse, sous forme d'affiche manuscrite, datée du 2 juin 1539, annonce un tir, et fait connaître le règlement de cette fête ainsi que les prix, qui seront distribués aux vainqueurs : tous nobles, bourgeois, marchands, *qui ont accoutumé le noble jeu de l'arbalète, sont conviés en l'honneur de Dieu, de la Vierge Marie et de Monseigneur Saint Sébastien.*

Cette pièce est signée Saladin (1) : dans les actes de naissance, on trouve à la date du 28 mars 1543, qu'un Jean Saladin, coulevrinier du lieu de Villefranche, a fait baptiser son fils Sébastien. En lui donnant ce nom il le met probablement sous la protection du patron des chevaliers tireurs et témoigne ainsi de ses sentiments dévoués à la compagnie ; la qualification de coulevrinier semble indiquer qu'il existait déjà à cette époque des réunions où l'on pratiquait l'exercice des armes à feu, et que le susdit devait en faire partie, cumulant ainsi deux qualités à la fois ; peut-être aussi ce titre permet-il de penser que l'autorité municipale avait déjà institué une compagnie militaire et bourgeoise, préposée à la défense de la ville (2) ?

(1) Un Saladin, sieur du Fresne, a été échevin de Lyon, en 1682. — Arm. Lyonn.

(2) Je trouve une explication de cette qualification de coulevrinier, dans un récent et très-intéressant travail de M. Lorédan Larchey, inséré dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de la Moselle*, 1861 : les *Maîtres bombardiers, canoniers et coulevriniers de la cité de Metz*.

Le mot de coulevrine ou couleuvrine ne fut usité qu'au XV^e siècle, et son usage, comme arme portative, se vulgarisa en France, de 1425 à 1430. A la fin du XV^e siècle, la ville de Metz et les villages de sa dépendance pouvaient mettre sur pied un millier d'hommes armés de coulevrines. Un inventaire fait à Troyes montre qu'avant 1480 il était peu de citoyens, chez lesquels il ne se trouvât une ou plusieurs coulevrines. Je recommande beaucoup le mémoire précité à toutes les personnes, qui s'occupent de l'histoire des armes à feu.